



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 63900

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les effets du plan prévention cancer.

Texte de la réponse

Le plan Cancer 2009-2013 annoncé par le Président de la République le 2 novembre 2009 comporte cinq axes, dont un consacré à la prévention et au dépistage. Le plan s'attache à identifier par des actions de recherche, programmées pour 2010, les risques environnementaux et comportementaux et les populations exposées à ces risques, pour assurer une prévention adaptée. Ces actions nécessitent d'optimiser les capacités de veille et d'alerte pour la détection des risques émergents. Certaines mesures de ce plan permettront de promouvoir des recherches interventionnelles testant des modifications de l'environnement, des comportements individuels et collectifs. En effet, plusieurs mesures ont été prises en faveur de la protection de la santé environnementale, des femmes et de certaines populations vulnérables. Le développement de stratégies diversifiées individualisées ou collectives sont identifiées et s'appuient sur la mobilisation de professionnels de multiples disciplines et de la société civile. Aussi, les professionnels de santé de première ligne, en particulier les médecins traitants, ont été identifiés comme les plus à même de réaliser plus efficacement le repérage des expositions aux risques de cancers, de recommander les moyens de réduction des risques et de proposer les dépistages nécessaires (individuels ou dans le cadre du dépistage organisé). Des dépistages organisés de certains cancers, du sein pour les femmes et colorectal pour les deux sexes, sont systématiquement proposés tous les deux ans aux personnes de 50 à 74 ans en France. Le plan prévoit notamment de rechercher une meilleure efficacité des dépistages organisés en optimisant le fonctionnement des structures de gestion en charge de la mise en œuvre de ces dépistages. Peser avec efficacité sur les déterminants des cancers exige d'imposer des contraintes sur les comportements individuels, l'offre et la demande de produits dont le rôle dans le processus de développement des cancers est établi. Par ailleurs, la lutte contre le tabac, constitue un axe fort du plan Cancer 2009-2013 et se traduira par la réduction des incitations multiples à la consommation de tabac, afin d'en limiter la demande, en prenant également en compte la nécessité de s'attaquer aux inégalités sociales et régionales face au tabac, dans un objectif général de réduire sa prévalence de 30 % à 20 % dans la population française. Sont ainsi prévus la réduction de l'attractivité des produits du tabac par la mise en place des avertissements graphiques et le renforcement de la politique d'aide au sevrage tabagique, avec notamment le développement de l'accès aux substituts nicotiniques pour les femmes enceintes et les personnes bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire. Enfin, le rôle des facteurs nutritionnels comme facteurs de protection ou de risque des cancers ayant été démontré, la mise en œuvre du plan Cancer doit contribuer à rendre l'environnement favorable à l'adoption et au maintien d'une activité physique régulière, d'une alimentation saine pour tous les publics, et particulièrement les personnes atteintes de cancer ou à risque. Pour exemple, des actions de sensibilisation sur l'activité physique seront menées auprès des futurs retraités, auprès des employeurs et des comités d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63900

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10800

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5880